MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES FICHES PRATIQUES POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE

L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

LES « CITÉS ÉDUCATIVES » UN LABEL NATIONAL AU SERVICE DES TERRITOIRES

ENJEUX DU LABEL

Les Cités éducatives ont pour ambition **d'améliorer la prise en charge sociale et éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, dans les quartiers les plus défavorisés, en renforçant la coopération entre les acteurs autour d'un projet éducatif de territoire partagé**.

L'un des enjeux majeurs du label est de mieux articuler les dispositifs existants et de **favoriser l'innovation** afin d'accompagner chaque parcours éducatif de manière individualisée. Réservé aux Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ce label reconnaît et valorise l'engagement collectif de l'ensemble des partenaires éducatifs.

Issue d'une dynamique de terrain, la démarche s'appuie sur une ambition forte : rassembler, autour des écoles et des collèges, tous les acteurs partageant les valeurs républicaines pour agir conjointement, en lien étroit avec les familles, et offrir à chaque enfant et à chaque jeune des perspectives d'avenir ambitieuses.

RÔLE DU DIRECTEUR

- participe à la **mise en œuvre** des actions éducatives et pédagogiques en cohérence avec le projet d'école et les orientations de la convention-cadre de labellisation ;
- **pilote** le choix des actions mises en œuvre dans son école ;
- participe au diagnostic et à l'évaluation des actions.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les Cités éducatives se structurent autour de trois objectifs stratégiques.

Conforter le rôle de l'École

Rendre l'École attractive et rayonnante dans son environnement implique de créer un cadre éducatif où chacun, élève comme personnel, se sent reconnu et soutenu. Cela passe par l'amélioration du bien-être au quotidien, la promotion d'une mixité sociale et scolaire équilibrée, ainsi qu'un accompagnement personnalisé de chaque élève pour prévenir le décrochage et valoriser les réussites. En s'ouvrant sur son territoire et en renforçant les liens avec les familles et les partenaires locaux, l'École devient un lieu d'épanouissement partagé, moteur de cohésion et de réussite collectives.

Promouvoir la continuité éducative

La continuité éducative doit s'organiser autour de l'École afin de renforcer le lien entre les temps scolaires, périscolaires et familiaux. Elle vise à instaurer une coopération étroite et durable avec les personnes responsables d'un enfant et l'ensemble des adultes qui participent, dès le plus jeune âge, à la réussite et à l'épanouissement des enfants.

Ouvrir le champ des possibles

Aider les enfants et les jeunes à trouver les clés de leur émancipation suppose de multiplier les occasions de découverte, d'ouverture culturelle et de mobilité, afin de leur permettre de mieux comprendre le monde, d'élargir leurs horizons et de renforcer leur capacité à faire des choix éclairés pour leur avenir.

GOUVERNANCE ET ALLIANCE ÉDUCATIVE

Les Cités Éducatives consistent en une **grande alliance** de tous les acteurs éducatifs : personnes responsables d'un enfant, services de l'État (préfecture, éducation nationale), collectivités (commune, département, région), associations, centres sociaux, et professionnels (travailleurs sociaux, médiateurs, bibliothécaires, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), etc.).

Pilotage opérationnel (Troïka)

Le pilotage repose *a minima* sur trois piliers institutionnels « la Troïka » : un délégué du préfet comme représentant de l'État, un **principal de collège désigné chef de file** pour l'Éducation nationale, un cadre de la collectivité territoriale.

Rattaché fonctionnellement à la Troïka, un **Chef de projet opérationnel** de la ville et/ou de l'éducation nationale est chargé d'impulser, d'animer et de coordonner, et de suivre des actions.

La Troïka s'appuie sur un comité de pilotage local (COPIL) constitué du préfet, du maire et du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN). Elle associe les partenaires du territoire, tels que la caisse d'allocations familiales (CAF), les associations de parents d'élèves, etc.

IMPLICATIONS POUR LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rôle de la communauté pédagogique

Localement, **l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré (IEN CCPD) assure un rôle clé de coordination entre les écoles et la Troïka**. Il n'est pas membre permanent de la Troïka, mais il y est étroitement associé à la gouvernance locale. Le directeur d'école, lorsqu'il agit dans le périmètre de la Cité éducative, met en œuvre des actions éducatives et pédagogiques en cohérence avec le projet d'école et les orientations de la convention-cadre de labellisation.

Un enjeu central de cette alliance éducative est de renforcer la participation des familles, en les considérant comme de véritables partenaires du projet éducatif. Le directeur et les équipes enseignantes sont pleinement engagés dans cette dynamique.

Le principal du collège « chef de file » de la cité éducative est l'interlocuteur privilégié des écoles et établissements du territoire. Il assure la gestion du fonds dédié au nom de l'ensemble des structures concernées.

La direction d'école et les équipes pédagogiques participent activement à la démarche, notamment au sein des commissions thématiques locales.

Rôle des professionnels

La démarche mobilise un **large réseau de professionnels** : petite enfance, médiation, travail social, lecture publique, éducation, animation sociale, culturelle et sportive. La direction d'école collabore étroitement avec ces acteurs pour concevoir et mettre en œuvre des actions communes au service des enfants et des familles.

Fonds spécifique

Un fonds Cité éducative, abondé à parité par la préfecture et l'inspection académique, est géré par le collège chef de file. La convention de mutualisation du fonds de la cité précise la liste des écoles et des établissements concernés. Ce fonds finance des actions socio-éducatives partagées entre plusieurs établissements et partenaires du territoire. Les décisions de financement sont validées par la Troïka.

RESSOURCES

- Cités éducatives « guide d'accompagnement à l'évaluation des cités éducatives » mai 2025
- Vidéo sur des cités éducatives
- Le groupe Cités éducatives sur la plateforme de la « Grande Équipe »